

ENSEMBLE

Ville de Marseille



# MAINTIEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE MALADIE



12 juin 2025

La décision gouvernementale de baisser de 100% à 90% l'indemnisation des arrêts de maladie pour les agents publics a été étendue aux primes et indemnités diverses.

**Vous trouverez ci-dessous notre nouvelle demande de soutien au Maire concernant cette injustice**



Marseille, le 5 juin 2025

Monsieur Benoît PAYAN

Maire de Marseille

**Objet:** Maintien du régime indemnitaire en cas de maladie — Nouvel appel à votre soutien et à votre adhésion.

Monsieur le Maire,

En mars dernier, nous vous avons sollicité concernant la prise en charge par la Ville de Marseille du manque à gagner lors d'un arrêt de maladie ordinaire lié aux mesures gouvernementales à ce sujet.

En effet, le 26 février dernier, trois décrets ont abaissé de 100 % à 90 % l'indemnisation des arrêts maladie pour l'ensemble des agents publics. Contrairement au mandat donné par la loi de finances pour 2025 — limitée au seul traitement indiciaire — ces textes étendent la décote aux primes et indemnités.

Cette extension, non prévue par le législateur, constitue une irrégularité. Il a été lancé une mobilisation nationale afin :

1. d'obtenir la suppression immédiate de la ponction de 10 % sur le régime indemnitaire,
2. de faire abroger les décrets incriminés, ou de les retirer par voie législative,
3. de garantir que toute évolution future de l'indemnisation se construise dans la concertation, sans pénaliser les agents.

En date du 22 avril 2025, vous avez bien voulu adresser un courrier à Monsieur le Premier Ministre à ce sujet, concernant plus précisément l'abrogation de ces textes ou à défaut la possibilité de délibérer pour un maintien de salaire à 100%. Ce dont nous vous remercions.

Toutefois sans attendre la réponse de celui-ci qui pourrait tarder à venir, mais également le résultat de la contestation devant les tribunaux précitée, nous vous sollicitons à nouveau en vue d'une action visant à insister publiquement sur cette situation anormale en :

- Adoptant une motion de soutien des fonctionnaires au sein du Conseil Municipal.
- Communiquant sur votre action auprès du premier Ministre afin de réclamer une nouvelle fois l'abrogation des décrets.
- Relayant l'information auprès de vos administrés et de la presse locale pour expliquer les enjeux sociaux et juridiques de cette ponction.
- Acceptant le maintien à 100% de l'IFSE dont les modalités d'attribution relèvent de la compétence locale.

**Votre soutien est décisif : la voix des collectivités pèse dans le débat national.**

Vous pouvez participer activement à la reconnaissance de l'irrégularité de ces textes et protéger le pouvoir d'achat de celles et ceux qui assurent, chaque jour, la continuité du service public.

Les agents municipaux sauraient apprécier ce geste.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre considération respectueuse et de notre entière disponibilité

**LA DÉFENSE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT, C'EST AUSSI NOTRE COMBAT !**